

## Attribution des rôles dans le CADAC pour les agences de soutien des arts

### Description

Il est important, à titre d'agence de soutien des arts, que vous accordiez le rôle appropriée aux différents membres de votre équipe. Les accès nécessaires à la gestion des accès au système CADAC seront ainsi correctement attribués. Vous devez choisir les rôles appropriées, peu importe le nombre d'utilisatrices ou d'utilisateurs que compte votre agence.

Il y a quatre types de rôles :

Rôles du nouveau système	
Agences de soutien des arts	Superviseur de l'agence
	Utilisateur de l'agence
	Chercheur de l'agence
	Pair Évaluateur

Si votre agence de soutien des arts compte plusieurs utilisatrices ou utilisateurs, vous devrez accorder un rôle à chaque personne en fonction de ses tâches et ses responsabilités. L'*Utilisateur de l'agence* a un accès de base au CADAC, tandis que le *Superviseur de l'agence* a un accès à toutes les fonctionnalités. Les rôles de *Chercheur de l'agence* et de *Pair Évaluateur* sont restreints aux tâches que les personnes doivent accomplir. Voici les détails d'accès de chaque rôle.

### Utilisateur de l'agence

Ces personnes peuvent :

- créer, modifier et soumettre des listes de programmes;
- générer des rapports agrégés et désagrégés;
- communiquer avec les organismes et les Analystes CADAC du Conseil des arts du Canada pour effectuer des suivis sur la vérification et la réconciliation de données.

### Superviseur de l'agence

Si votre organisme ne compte qu'une utilisatrice ou qu'un utilisateur, cette personne doit assumer la fonction de *Superviseur de l'agence* dans le CADAC. Le *Superviseur de l'agence* a les mêmes privilèges que l'*Utilisateur de l'agence*, ainsi que ceux-ci :

- approuver et modifier les listes officielles de programmes;
- inviter de nouvelles utilisatrices ou de nouveaux utilisateurs et gérer leurs accès.

## **Attribution des rôles dans le CADAC pour les agences de soutien des arts**

### Chercheur de l'agence

Cet accès est octroyé aux utilisateurs des agences qui ont pour rôle de créer des rapports à des fins de recherche, mais qui ne participent pas aux responsabilités de gestion des subventions. Cette personne a les mêmes privilèges que l'*Utilisateur de l'agence*, sauf pour les exceptions suivantes :

- Elles n'ont pas accès aux données désagrégées des organismes non subventionnés ayant consenti à la diffusion de leurs données.
- Elles ne peuvent pas communiquer avec les organismes et les analystes CADAC du Conseil des arts du Canada pour effectuer des suivis sur la vérification et la réconciliation de données.

### Pair Évaluateur

Cet accès temporaire est octroyé aux membres de comités d'évaluation par les pairs qui doivent accéder à une liste de programme spécifique à des fins d'évaluation par les pairs. Ces personnes peuvent :

- visualiser le profil détaillé d'un organisme;
- visualiser les données financières et statistiques d'un organisme.